

# La Gazette de Saint-Martin

Elu depuis plus d'un an maintenant, votre conseil municipal travaille avec assiduité et détermination sur les dossiers de la commune. Avec Thierry De KONINCK et Francis BOGEY, adjoints et Philippe LHERONDEL notre secrétaire de mairie nous assurons les permanences aux jours habituels les lundi et jeudi de 18h à 19h30. Vous serez toujours les bienvenus pour vos démarches ou une simple question. Nous travaillons également ensemble en mairie tous les mardi matin, jour où nous recevons généralement les prestataires de la commune. C'est aussi le jour de présence du cantonnier sur la commune dont, malheureusement, l'état de santé ne lui permet pas la présence ni l'efficacité voulues. Vous pouvez donc nous rendre visite le mardi matin en mairie à partir de 10h et aussi sur RDV au 07 81 92 29 18.

Nous réfléchissons à une nouvelle formule de la Gazette de façon à mieux communiquer avec vous, ce qui explique cette lettre en lieu et place.

Nous poursuivons notre programme de travail, un programme **SMAC** : **S** comme **Solidarité**, **M** comme **Maîtrise des finances communales**, **A** comme **Agir ensemble**, **C** comme **Convivialité**

Malgré la baisse des dotations de l'État et la suppression de l'assistance de l'État pour nos dossiers de voirie (moins 8 000 € en 2014 et encore moins 4 000 € en 2015, les deux se cumulant) nous poursuivons notre programme d'investissement sans augmentation des taux communaux des taxes foncière et d'habitation pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive. Nous pensons qu'il est légitime d'accompagner l'effort de l'Etat dans la réduction des dépenses publiques. Il n'y a pas de miracle, nous avons réussi à réduire le coût de fonctionnement de la commune d'un montant à peu près équivalent à celui de la baisse des dotations. Nous avons renégocié nos contrats d'assurance et demandé à nos prestataires de faire un effort tout en maintenant la qualité du service. Ils ont répondu présent et nous les en remercions.

## Les réalisations :

- La remise en état de l'ancienne salle de classes, salle Hélène Allix, pour un montant de 13 000 €. Salle de réunion pour une vingtaine de personnes, elle accueille les associations de la commune et est disponible à la location pour un montant de 50 € par réunion.
- La première tranche de travaux à l'église correspondant aux travaux de sauvegarde pour un montant HT de 152 000 €. L'impact sur les finances de la commune a pu être limité à 87 000 € grâce à 65 000 € de dons de la population pour 22 500 €, et 42 500 € de subventions (La Fondation du Patrimoine : 22 500 €, la Sauvegarde de l'Art Français : 10 000 € et la réserve parlementaire de Madame Nicole Ameline : 10 000 €). Un grand merci aux donateurs et un grand bravo à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine « ASPSMaC », maintenant présidée par Marie-Jo Legrand, pour son rôle déterminant dans ce financement.
- L'effacement des réseaux (EDF et Téléphone) CD 58, route de Roncheville, du carrefour de la Truite jusqu'à pratiquement au chemin des Écachées. Le montant des travaux s'élève à 79 628 € dont 46 587 € de subventions.

## Les projets :

- La réfection des trottoirs CD 58 route de Roncheville, du carrefour de la Truite jusqu'à la salle polyvalente pour un montant de 37 170 € dont 14 868 € de subventions. Les travaux ont débuté mardi 15 septembre et sont prévus de s'achever en fin de semaine, soit le vendredi 25 septembre.
- La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour tenir compte de certaines évolutions de l'activité agricole sur la commune et tirer parti de la toute récente loi Macron concernant la réhabilitation et extension éventuelle de constructions existantes en zone naturelle. La mise à disposition au public du dossier en mairie, aux heures habituelles de permanence, est prévue de se dérouler pendant un mois à une date à préciser.
- Le projet Cœur de Bourg. Il s'agit de créer un véritable cœur de bourg au niveau du carrefour de la Truite et de la mairie avec aménagements publics, notamment marquage des entrées de bourg, passage de la CD 677 dans la partie Nord du parking de la mairie pour créer une véritable place et éviter le franchissement de la CD 677 aux personnes qui stationnent sur le parking et se rendent à la mairie ou dans les restaurants. Réalisation d'un programme de logements sur les terrains classés en zone AU au PLU. Ce programme sera confié à des aménageurs qui devront prendre en charge leur quote-part des aménagements publics. L'étude d'avant-projet est maintenant terminée et il nous appartient maintenant de décider le lancement de la phase opérationnelle, à la condition expresse que les finances de la commune le permettent. Une réunion publique de présentation du projet sera organisée en temps utile.

- Pour information, révision par l'État du Plan de Prévention du Risque Inondation de la basse vallée de la Touques (PPRI). L'enquête publique se déroulera du 21 septembre au 30 octobre 2015. Cette révision réduit considérablement les zones à risques sur notre commune avec donc des contraintes réduites par rapport en matière d'urbanisme.
- Pour répondre à des enjeux techniques, environnementaux et énergétiques, la Commune a fait établir un diagnostic de l'éclairage public. Il rend compte de la fiabilité du réseau, de la pollution lumineuse et des performances énergétiques. Un programme de travaux d'efficacité énergétique sera mis en œuvre en 2016 pour un montant de 17 909 € dont 16 619 € de subventions, ainsi que le remplacement des foyers vétustes pour un montant de 1 740 € dont 434 € de subventions.

**Nous sommes à votre écoute sur tous nos dossiers et vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter.**

## Le cimetière

Nous rencontrons actuellement de sérieuses difficultés pour l'entretien du cimetière et la situation présente ne correspond pas du tout à nos attentes. Il y a eu certes les travaux de sauvegarde de l'église et leur chantier. Face à la baisse des dotations de l'État, nous avons renégocié et réparti différemment les prestations des entreprises. Notre cantonnier a connu plusieurs arrêts de travail, il est actuellement arrêté. La végétation des mauvaises herbes a été abondante ce printemps et cet été. Nous avons des consignes de ne pas utiliser de produits désherbants. **Ceci explique mais n'excuse pas une situation dégradée qui n'est pas acceptable.** Nous nous employons à tout mettre en œuvre pour corriger le problème et mettre en place une solution pérenne satisfaisante. **Au nom de la municipalité, j'assume cette responsabilité et je présente personnellement mes excuses aux personnes qui, de bon droit, sont choquées par l'état actuel de notre cimetière.**

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

Le 27 septembre dernier nous avons annoncé la mise en place de la fête annuelle communale le dernier weekend de septembre. Elle aura lieu cette année les samedi 26 et dimanche 27 septembre, à la salle polyvalente, dans le cadre d'un campement médiéval normand animé par l'Association Dragonus Legendis. Vous avez trouvé le flyer dans les boîtes à lettres. Il y aura des animations, des jeux et de la restauration sur place avec buvette. Nous devrions passer un bon moment surtout si la météo est favorable. Venez nombreux !

Première messe après travaux à notre église, le samedi 19 septembre à 11h. Elle a été célébrée par le père Fabrice Verrier, curé de la paroisse Sainte Famille en Auge. Un concert a été donné à l'église dans l'après-midi.

L'arbre de Noël de la commune aura lieu exceptionnellement le samedi 12 décembre en raison des élections régionales des 6 et 13 décembre.

Bonne rentrée à chacune et chacun d'entre vous et rendez-vous les samedi 26 et dimanche 27 septembre prochain pour notre Saint-Martin à nous.

Votre maire  
Alain DEFRESSIGNE

